

Le calendrier prévisionnel 2017 de votre argent

Les dates-clés pour vos placements



www.cfecgc-schneider.org
cfecgc.schneider@gmail.com

Premier syndicat de l'encadrement pour la défense des administratifs, techniciens, agents de maîtrise, forces de vente, ingénieurs et cadres, des secteurs privés et publics.



TOUTE L'ANNÉE

PERE (ex Article 83) : vous pouvez effectuer des versements volontaires (déductibles au niveau fiscal. Attention, effectuer des versements en 2017 n'apportera aucune déduction fiscale en l'état actuel de la loi de finance.)

Dans le PEE, hors période « Augmentation de Capital » : possibilité de faire un versement volontaire

MARS 1^{er} 27

Augmentation de Capital* : réception de courrier d'information de la direction

ABONDEMENT MAX. à récupérer : **1404 €**

AVRIL du 3 avril au 2 mai

Augmentation de Capital* : période de réservation (WESOP) (cours de bourse retenu : moyenne de 20 jours de cotation avant le 7 juin)
 Intéressement et Participation : dernier délai pour demander le paiement (18 avril minuit)

MAI du 2 au 17

CET (Compte Epargen Temps) : placement des jours de congés payés vers le CET

JUIN 1^{er} 6 du 7 au 13

Fixation du prix de souscription (6 juin)
 Augmentation de Capital* : période de révocation (du 7 au 13 juin)
 PEG : versements volontaires mensuels (du 26 juin au 12 juillet)

* maximum de 25% de la rémunération annuelle, hors abondement.

JUILLET du 1^{er} au 11

Augmentation de Capital* : - prélèvement versements volontaires (3 juillet)
 - jour d'augmentation du Capital (11 juillet)

AOÛT du 28 août au 13 sept.

PERCO / PERE : Versement de jours de CET vers le PERE ou le PERCO (du 28 août au 13 septembre)

Les versements dans le PEE sont possibles toute l'année sauf pendant la période d'augmentation de capital

Le montant annuel des versements en 2017 (hors participation et abondement) dans le PEE et le PERCO doit être inférieur ou égal à 25 % de la rémunération annuelle brute estimée 2017.

OCTOBRE du 2 au 20

PERCO : - possibilité d'effectuer des versements volontaires (tout le mois)
 - versements volontaires du CET vers le PERCO (2 - 20 Octobre)
 Augmentation de Capital* : fin de la période de rétractation (31 octobre au plus tard)

NOVEMBRE

PERE : campagne de versements volontaires sur VISIOGO (site BNP PARIBAS)
 PEG : versements volontaires exceptionnels (du 27 novembre au 8 décembre)

ABONDEMENT MAX. à récupérer : **800 €**

Pour + d'infos, contactez-nous :
 Coordonnateur Syndical Groupe : **Dominique Jacquat - 06 32 32 11 35**
 Délégué Syndical Central SEI SEF : **Maurice Pironi - 06 88 74 80 30**
 Délégué Syndical Central SEEF : **Patrick Large - 06 77 02 48 76**